



# MÉMOIRE

présenté par

l'Association québécoise des  
producteurs en pépinière

à la

Commission sur l'Avenir de l'Agriculture  
et de l'Agroalimentaire du Québec

*Association affiliée à la FIHOQ*



## **L'association**

L'AQPP est l'association québécoise de la production en pépinière. Elle regroupe les entreprises et les individus oeuvrant dans le domaine de la production de végétaux d'ornement ligneux et herbacés rustiques, soit les arbres, arbustes à feuillage caduc ou persistant, conifères, rosiers, plantes grimpantes et les plantes vivaces. Elle a pour mandat de faire connaître auprès du grand public la production québécoise en pépinière. L'AQPP étudie, fait la promotion, protège et met en valeur les intérêts économiques, sociaux et professionnels de ses membres. Par leur engagement, ceux-ci contribuent à l'essor et à la croissance de la production en pépinière au Québec.

## **Fière partenaire de la FIHOQ**

Cette association, comme onze autres associations, est membre de la FIHOQ, la Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornamentale du Québec. Ces associations voient dans leur regroupement au sein de la FIHOQ des moyens d'accroître et d'affirmer leur représentativité auprès de plusieurs intervenants. Avec plus de 5 000 entreprises de production, de commercialisation et de services, l'industrie de l'horticulture ornamentale du Québec constitue une activité économique dynamique qui génère un chiffre d'affaires total (biens et services, valeur à la consommation) de plus de 1,5 milliard de dollars. En tout et partout, les entreprises du secteur procurent de l'emploi à plus de 40 000 personnes.

Cette affiliation à la FIHOQ est volontaire et motivée par l'efficacité qu'offre cette structure fédérative dynamique. D'ailleurs, l'AQPP s'investit dans les activités de la FIHOQ en prenant part, entre autres choses, aux travaux de différents comités mis sur pied par la Fédération, tels que le comité environnement, le comité vie associative, le comité du Congrès 2007 de l'International Plant Propagators' Society, de même qu'aux travaux des comités de travail sur le nématode doré, sur les problèmes phytosanitaires et sur la récupération et le recyclage des matières résiduelles.

Puisqu'elle est la porte-parole officielle de l'industrie de l'horticulture ornamentale au Québec, la FIHOQ exposera à la Commission, lors des audiences nationales de la fin de l'été, les préoccupations, les défis et les espoirs de l'ensemble des secteurs de la production, de la commercialisation et des services de l'horticulture ornamentale.

## **Le secteur de la production en pépinière**

En se chargeant de produire des arbres, des arbustes, des conifères, des plantes grimpantes, des rosiers et une panoplie de plantes vivaces, le secteur de la production en pépinière participe au premier plan à la restauration végétale et à la biodiversité du territoire québécois. En plus de produire les essences traditionnelles reconnues pour leur rusticité, leur performance au jardin et leur beauté, notre secteur produit et met en marché également de nouvelles espèces et de nouveaux cultivars de végétaux, soit pour leurs caractéristiques inusitées, leurs caractéristiques esthétiques et, de plus en plus, pour leur résistance aux aléas de la température, aux ravageurs et aux maladies. Les producteurs sont en effet à la recherche de produits viables et résistants. Par conséquent, ces végétaux offriront de meilleures performances au jardin et nécessiteront moins d'entretien chez le consommateur. Bref, des végétaux plus sains pour l'environnement !

## **Portrait économique**

Le secteur de la production en pépinière comptait en 2005, 350 entreprises au Québec. Le chiffre d'affaires pour l'ensemble du secteur avoisinait les 60 millions de dollars (valeur à la ferme). Le chiffre d'affaires de la vente de produits en pépinière a presque doublé de 1997 à 2003, passant de 35,5 millions à 68,6 millions en 2003 (*Agriculture et Agroalimentaire Canada, Aperçu de l'horticulture canadienne, mars 2007*). Toutefois, la production en pépinière semble connaître un ralentissement depuis les trois dernières années, avec une diminution de 1,6 % des ventes entre 2003 et 2004 et une légère augmentation de 2 % entre 2004 et 2005 pour terminer à 67,5 millions, légèrement au-dessous des ventes de 2003 (68,6 millions).

Entre 1995 et 2003, le nombre de pépinières au Québec s'est accru considérablement, passant de 211 entreprises à 376. De 2003 à 2005, le nombre a légèrement diminué pour atteindre les 350 entreprises.

Bien que nous ne détenions pas encore de données officielles sur le nombre d'emplois engendrés par la production en pépinière en 2005, celle-ci procurait des emplois à plus de 4307 personnes en 2003 (versus 2039 en 1999 et 1600 en 1995). Le nombre d'emplois générés par ce secteur a presque triplé en 8 ans (données sur la main d'œuvre tirées du *Profil de la Main d'œuvre de l'Institut québécois des ressources humaines en horticulture*). On peut donc constater que ce secteur d'activités de l'industrie a connu une forte progression au cours des dernières années.

Toutefois, en termes de production en pépinière au Canada, le Québec vient au troisième rang et semble perdre du terrain au profit de l'Ontario. En effet, alors que les ventes des produits de pépinière ont augmenté de 8 % en Ontario, entre 2004 et 2005, elles n'ont progressé que de 2 % au Québec, entre 2004 et 2005 et ont diminué de 1,6 % par rapport à 2003. De plus, les ventes chez nos voisins ontariens étaient quatre (4) fois plus élevées qu'au Québec. Ce facteur est très préoccupant pour l'ensemble de nos membres. D'ailleurs en 2005, 78 % de la production canadienne de produits de pépinière était réparti entre l'Ontario avec 47,9 % de la production, la Colombie-Britannique avec 29,70 % et le Québec qui ne s'est chargé que de 11,4 % de la production canadienne.

Cette différence s'explique entre autres choses par le fait que les entreprises québécoises de production en pépinière sont en général plus petites et moins spécialisées que leurs concurrentes ontariennes et canadiennes; elles sont plus jeunes et sous capitalisées. En général, elles sont moins informatisées, possèdent moins d'outils de gestion et ne connaissent pas bien les coûts de revient de leurs produits.

Bien sûr, le climat plus rigoureux au Québec, la saison de production plus courte et, par conséquent, un temps de production plus long, peuvent concourir à la faiblesse de la rentabilité des entreprises de production québécoises. Mais là n'est pas la seule explication valable pour comprendre la différence de rentabilité du Québec par rapport au reste du Canada.

Le rendement élevé de la production ontarienne peut en effet s'expliquer par la spécialisation de la production, laquelle permet une production à grande échelle.

Cette capacité à produire beaucoup de plants d'une même espèce entraîne, entre autres, une capacité de répondre à des demandes de grands volumes de la part de commerces à grandes surfaces ou de grandes entreprises étrangères, ce que la taille des entreprises de production au Québec permet peu de faire, à moins que celles-ci ne se soient déjà spécialisées dans des créneaux particuliers. Cela aide à simplifier la planification et l'organisation du travail, permet une plus grande systématisation et automatisation des opérations, de même qu'une économie d'échelle.

En général, nos entreprises de production en pépinière au Québec produisent une grande diversité de végétaux, de plus petites quantités à la fois, et sont en général moins automatisées. L'utilisation d'outils de support technologique est également moins prononcée au Québec. La tenue des inventaires et la gestion de l'ensemble de la production s'en trouvent donc affectées. Or, pour maximiser le rendement de ce genre d'entreprise, la connaissance des paramètres en jeu est primordiale. Le producteur doit savoir quel genre et quelle quantité de végétaux sont en production dans son entreprise, tout comme il doit connaître le stade de développement atteint par cette même production et de quel ordre sont ses coûts de production au mètre carré.

De plus, le manque d'information et de connaissances relativement aux méthodes de fixation des coûts de revient empêchent souvent les producteurs en pépinière d'accroître leur rentabilité et, par effet d'entraînement, contrecarrent leurs projets d'expansion.

Il nous apparaît important ici de mentionner que plusieurs pépinières et serres de l'Ontario et de la Colombie-Britannique appartiennent et sont gérées par des entrepreneurs de souche européenne, notamment de pays tels que la Hollande. Ces pays détiennent une grande expertise et expérience dans la production et le commerce de produits de pépinière et de serre, et en sont maintenant à plusieurs générations de producteurs. N'oublions pas que la production en pépinière est très jeune au Québec, avec ses quelques 35 années d'histoire. Nous commençons à apercevoir les deuxièmes générations prendre leur place au sein des entreprises productrices en pépinière au Québec. Tout compte fait, la production québécoise en pépinière a parcouru beaucoup de chemin en si peu de temps, et celle-ci doit maintenant se doter d'outils technologiques, économiques et stratégiques de marché pour l'aider à accroître sa performance, sa rentabilité et ses marchés tant intérieur qu'extérieur. La planification, l'organisation du travail, la mise en place de systèmes sur le plan des opérations, et l'utilisation de nouvelles technologies (production, mise en marché, etc.) aideront nos entreprises à accroître leur capacité concurrençiale.

La production en pépinière devra connaître une expansion importante pour arriver à répondre à des demandes grandissantes pour de gros volumes de végétaux de la part d'entreprises tant canadiennes qu'étrangères. Pour parvenir à atteindre ce niveau de développement, nos entreprises devront avoir accès à des programmes de soutien, et bénéficier de capitaux supplémentaires. La méconnaissance du secteur de la production en pépinière par le milieu bancaire, et la difficulté d'évaluer justement des inventaires en production en champs ou en conteneurs s'échelonnant sur plusieurs années de culture n'aident certes pas au développement de ce secteur. Les facteurs de risques en pépinière semblent être surévalués par le milieu financier.

Pourtant, il y a très peu de marchés comme l'horticulture ornementale qui ont connu une progression de 10 % par année depuis les 25 dernières années (valeur à la consommation des produits et services) et dont les prévisions continuent d'être encourageantes pour les cinq prochaines années. Cela devrait automatiquement susciter un intérêt positif de la part des institutions financières.

Mieux appuyées et mieux nanties, les entreprises seront alors en mesure de se doter des infrastructures, des équipements et des technologies de pointe de dernière heure leur permettant d'accroître leur capacité concurrentielle. De même, elles seraient davantage en mesure d'atteindre des dimensions leur permettant de restructurer l'organisation de leurs entreprises en embauchant des spécialistes compétents dans les domaines du marketing, des finances ou de la gestion qui sauront les guider efficacement.

Présentement, peu de producteurs ont les reins assez solides pour s'engager dans des processus d'expansion qui ne mettraient pas la survie de leur entreprise en péril.

En terminant, il va sans dire que dans un contexte où l'on estime à environ 60 % le degré d'autosuffisance de la production québécoise, la mise en marché des produits québécois doit se différencier et les entreprises doivent performer sur ce plan. On assiste à un phénomène de développement d'images de marque au sein des entreprises productrices en Europe, aux États-Unis et au Canada. Ce phénomène tend à venir au Québec, mais là encore, le développement de marques est coûteux, long et nécessite des systèmes de gestion efficaces. Au Québec, nous commençons à assister à un tel phénomène. Alors qu'il y a quelques années, l'Association québécoise des producteurs en pépinière avait développé un programme d'étiquettes génériques (logo AQPP) pour l'ensemble de ses membres, ce qui constituait en soi un début de programme de mise en marché, aujourd'hui quelques entreprises en pépinière ont commencé à développer leur propre marque. Cela leur permet, à moyen terme, de diminuer leur vulnérabilité face aux acheteurs, mais nécessite une approche visionnaire et marketing. Alors qu'une étude de la Table filière de l'horticulture ornementale a démontré récemment que la vente de végétaux en magasin se fait majoritairement de façon impulsive, la vente de végétaux d'ornement doit d'ajuster aux nouvelles règles du commerce de détail : le matériel sur les lieux de vente (affiches, bannières, fiches signalétiques, étiquettes, etc.) est un prérequis pour la vente de végétaux. La plante en soi est importante, mais l'enrobage, l'emballage, le pot de couleur, l'étiquette démontrant la plante en fleurs et donnant les consignes d'entretien, etc. font maintenant partie de l'arsenal de ventes du commerce de détail.

Quel est le rôle des pépinières dans cette mise en marché ? Jusqu'où doivent-elles aller dans la réalisation de matériel sur les lieux de vente ? Où s'arrête la responsabilité des pépinières dans la commercialisation au détail des végétaux ? Et bien, il semble que les pépinières québécoises soient de plus en plus liées aux demandes des jardineries traditionnelles et non traditionnelles. Certaines chaînes aux États-Unis vont même jusqu'à imposer le VMI (vendor's management inventory) system. Le producteur est responsable dans bien des cas d'entretenir ses plantes sur les lieux de vente, et est payé uniquement pour ce qui est vendu aux caisses. Ce genre de commerce est dangereux et risqué à moyen terme pour nos entreprises en production.

Certains pépiniéristes québécois vendent en consignation, d'autres ont essayé et se sont retirés faute de rentabilité. Le phénomène de consignation est de plus en plus exigé par les acheteurs pour les végétaux produits en serre.

Il résulte de cette analyse un constat : notre secteur de production en pépinière doit accroître son savoir et ses capacités technologiques et économiques, et innover afin d'accroître ses parts de marchés.

À cet égard, nos **objectifs prioritaires** sont :

- de faire connaître et de mettre en valeur les produits de pépinière québécois en les amenant à se démarquer par leur qualité;
- d'accroître la part de marché des produits québécois au Québec et sur les marchés extérieurs;
- de conclure de nouveaux partenariats qui favoriseront le développement de notre marché à moyen et long termes (ex : association avec les municipalités dans le cadre du programme Les Fleurons du Québec afin d'inciter les municipalités à acheter des produits de pépinières québécois);
- de participer à l'élaboration de campagnes promotionnelles sur les bienfaits des plantes (de pépinière et autres) qui inciteront les consommateurs à planter davantage pour soutenir la planète sur le plan environnemental. Développer des indices de performance environnementale pour les plantes (1 arbre produit X tonnes d'oxygène, filtre X tonnes de CO<sub>2</sub>, etc.);
- de retenir la main d'œuvre actuelle, d'attirer de nouveaux employés et d'attirer la relève au sein des entreprises de production en pépinière;
- de donner accès aux entreprises en pépinière à des outils et des services technico-économiques pour leur permettre d'accroître leur capacité de gestion;
- d'engager notre secteur sur la voie du développement durable en participant au développement de nouvelles pratiques de cultures environnementales (réduction de pesticides, récupération de l'eau, crédits-carbone);
- d'obtenir des instances gouvernementales la reconnaissance de notre secteur d'activités et des appuis non équivoques pour rehausser sa crédibilité et favoriser son développement;
- d'obtenir des institutions financières la reconnaissance de la valeur de nos actifs et un engagement à soutenir les initiatives de développement de nos entreprises.

### **L'importance de l'horticulture ornementale**

Permettez-nous maintenant de souligner un fait incontournable pour l'ensemble de notre industrie : l'horticulture ornementale est l'industrie verte par excellence car elle contribue tant à la santé des gens qui la pratiquent qu'à la santé de l'environnement. C'est une vertu qui n'est pas négligeable, vous en conviendrez.

Lorsqu'on dit que l'horticulture ornementale contribue à la santé humaine, on pense entre autres choses aux bienfaits que procure sa pratique :

- Le jardinage est une activité physique excellente pour la santé, mentale et physique.
- Le jardinage est une activité douce, accessible à tous les âges, et qui fait travailler tous les principaux muscles du corps;
- Le contact avec la terre et les odeurs environnantes favorise l'équilibre chez l'être humain;
- La pratique de l'horticulture permet de libérer l'esprit de ses soucis et de se détendre;
- Le fait de produire de ses propres mains des réalisations uniques amène satisfaction et gratification.
- Plusieurs études ont démontré que la présence de plantes dans les bureaux, à l'école ou dans les milieux de vie diminue l'incidence de maladies telles le rhume, les allergies, les maux de têtes, etc., et que la vue de plantes dans les hôpitaux ont un effet positif sur la convalescence des patients.

Les plantes ornementales ont de nombreux attributs environnementaux; elles représentent même une partie de la solution au réchauffement de la planète :

- Ce sont les plantes qui produisent l'oxygène nécessaire à la vie sur terre;
- Les plantes filtrent plusieurs polluants atmosphériques dont le CO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub>, le fluorure, l'ozone, etc.;
- L'ombre apportée par les arbres diminue l'exposition au soleil direct et les effets nocifs qui en découlent, diminuant par le fait même le degré d'utilisation des systèmes de climatisation dans les édifices et dans les maisons;
- L'évapotranspiration des arbres procure une fraîcheur incomparable et augmente le confort des zones urbaines;
- La présence d'écrans de végétaux près des grands axes routiers contribue à réduire le niveau de bruit en été, et à retenir la neige en hiver, réduisant d'autant les risques d'accidents causés par la poudrerie.

Le secteur de la production en pépinière, qui se charge de fournir des arbres et des plants tant aux paysagistes qu'aux jardineries et donc, ultimement aux consommateurs, est en partie responsable de la purification de l'air dans nos villes et nos régions, incluant l'absorption du dioxyde de carbone. Sans cet approvisionnement en végétaux, la revitalisation, l'aménagement, l'assainissement et l'embellissement de nos milieux de vie deviendraient problématiques. En effet, la végétation empêche l'érosion des sols tandis que le système racinaire contribue à la filtration des eaux. D'ailleurs, l'engouement qui se développe actuellement pour les toitures végétales est un signe que l'augmentation de la végétation en milieu urbain a son utilité et son importance sur le plan environnemental, et qu'elle ne répond pas à un simple désir d'esthétisme ou de tendance.

C'est un secteur qui mérite donc la reconnaissance et l'appui de toutes les instances afin de demeurer un rouage essentiel de l'agriculture. Cet appui sera d'autant plus profitable qu'il permettra de contribuer à maintenir un Québec vert et frais... en ces temps de réchauffement climatique !

## **Enjeux/problématiques**

### **1. Développement de marché**

#### ➤ Différenciation des végétaux québécois

Les membres de notre association souhaitent accroître le degré d'autosuffisance de la production québécoise en pépinière sur le marché québécois. Pour y arriver, l'AQPP doit d'abord endiguer les pertes de marché que ses membres subissent au profit des marchés extra provinciaux. À cet égard, il importe de souligner que le niveau de loyauté des commerces à grandes surfaces envers les produits régionaux tend à diminuer de façon marquée. Ce sont trop souvent des végétaux qui sont produits à l'extérieur du Québec qui sont mis en vente au Québec. D'ailleurs, il n'est pas rare que la décision d'achat, émanant de ces chaînes, ne se prenne même pas au Québec mais à l'étranger, où sont concentrés les postes de décision. Les producteurs en pépinière souhaitent donc ardemment s'impliquer dans un programme de différenciation provincial qui assurera la reconnaissance et la valeur des végétaux produits au Québec, de même que leur identification par les acheteurs et les consommateurs. Pour ce faire, des études sur les avantages concurrentiels des végétaux québécois devraient être réalisées auprès des consommateurs et des acheteurs, de concert avec la FIHOQ et la Table filière de l'horticulture ornementale. Par la suite, une étude de faisabilité sur la mise en place d'un programme de différenciation des végétaux québécois devrait être réalisée.

L'horticulture ornementale n'a pas de programme de mise en marché collective et ne bénéficie donc pas de moyens financiers substantiels pour faire la promotion des produits québécois. Tout comme chez ses concurrents américains et canadiens, il n'y a pas de plans conjoints ou de programmes obligatoires de mise en marché. La mise en marché est donc libre, les prix de vente n'étant pas fixés par une instance quelconque. Ici, c'est le marché qui dicte la demande et l'offre. Dans ce contexte, la différenciation des végétaux québécois par une marque ou un programme de mise en marché avec une image de marque pourrait s'avérer des plus intéressante, surtout si on développe une image « jazzée » à l'instar de la beauté et des nombreux bienfaits des produits.

Le secteur de la pépinière doit continuer à travailler à accroître son marché. Nous ne connaissons pas l'engouement des nouvelles générations face au jardinage, mais nous nous doutons bien qu'il n'est pas le même que pour la génération des « baby-boomers ». Il importe donc de travailler sur plusieurs initiatives qui aideront à susciter l'intérêt des jeunes face au jardinage et à l'horticulture ornementale. Parmi ces initiatives, on parle de donner le goût aux jeunes, dès le primaire, de jardiner, donc de mener des campagnes de sensibilisation face aux bienfaits sur la santé et sur l'environnement du jardinage et des plantes. On parle également de campagne générique de sensibilisation de la population en général sur les bienfaits des plantes incluant l'embellissement de l'environnement, si important pour les humains.

**Recommandation :** Nous proposons que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec soutienne financièrement et techniquement les producteurs en pépinière dans l'élaboration et la mise en place d'un programme de différenciation des végétaux produits au Québec et dans diverses initiatives connexes de développement de marché.

**Recommandation :** Mis à part le volet d'appui aux initiatives des Tables filières, il n'existe pas de programme d'aide financière pour les groupes ou associations qui financent le développement de marché incluant la promotion générique (ex. : campagne de sensibilisation de la population sur les bienfaits des plantes et sur « jardiner, c'est la santé! »). Nous proposons au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de créer un programme d'aide financière qui vise à supporter les initiatives de développement de marché telles que des campagnes de sensibilisation, la Semaine du jardinage, etc. Des fonds pourraient être injectés dans le volet mise en marché du Programme de soutien à l'innovation horticole.

**Recommandation :** Nous recommandons également au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de continuer à supporter financièrement l'embauche d'une ressource pour la Table filière de l'horticulture ornementale de même que des projets en lien avec les objectifs de développement de marché de la Table. La Table filière de l'horticulture ornementale, dont les activités ont été rapatriées par la FIHOQ, vient tout juste de compléter son plan stratégique des cinq prochaines années. Plusieurs projets sont sur la planche à dessin.

#### ➤ Exportations

Les exportations des végétaux produits en pépinière au Québec n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements. Les avantages concurrentiels des végétaux rustiques du Québec sont peu ou pas exploités sur les marchés extérieurs. Le secteur de la pépinière gagnerait énormément à être supporté dans le développement de ces marchés. À cet égard, signalons que l'Ontario et la Colombie-Britannique contrôlent officieusement les discussions avec les États-Unis concernant l'importation et l'exportation des végétaux d'ornement, via leurs instances associatives pancanadiennes qui détiennent des chartes fédérales. Ces deux instances s'expriment au nom de l'industrie de l'horticulture ornementale au Canada. En plus d'être membre de la FIHOQ, à laquelle l'Association québécoise des producteurs en pépinière vole une grande loyauté, l'AQPP est également membre d'une de ces associations canadiennes. Afin d'éviter la malencontreuse situation où des associations canadiennes s'expriment au nom du Québec lors de discussions avec le gouvernement fédéral - alors que la FIHOQ n'est pas membre de ces associations - et pour accroître la représentation de l'industrie de l'horticulture ornementale canadienne auprès du gouvernement fédéral, l'Alliance canadienne de l'horticulture ornementale (ACHO) vient d'être créée. Elle regroupe à parts égales la FIHOQ, la Canadian Nursery and Landscape Association (CNLA) et Flower Growers Canada. Ainsi, tout projet, faisant l'objet d'une demande pancanadienne dans laquelle on inclut le Québec, devra dorénavant passer par l'Alliance canadienne de l'horticulture ornementale.

Parmi les prérequis de l'Agence canadienne d'inspection des Aliments (ACIA) pour respecter des mesures phytosanitaires lors de l'exportation de produits de pépinières aux États-Unis, figure la mise sur pied d'un programme de certification. L'AQPP déplore le peu de consultation de l'ACIA face au Québec à cet égard. Des entreprises de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont eu la chance de tester cette certification alors que le Québec a reçu beaucoup plus tard un document traduit en français. Bien que l'AQPP soit en train d'analyser cette certification, on suspecte que les modalités soient difficiles à appliquer dans nos entreprises, compte tenu de la taille et des niveaux de systèmes de gestion dans les pépinières au Québec.

Nos entreprises devront donc adapter leurs méthodes de gestion pour y inclure la traçabilité des boutures, des jeunes plants et des végétaux en production et prêts-à-vendre.

**Recommandation :** Nous proposons que l'industrie québécoise de l'horticulture ornementale soit représentée par la FIHOQ aux différents paliers de décision, tant fédéral que provincial, lorsque des décisions touchant l'exportation, les mesures phytosanitaires, l'homologation des pesticides, et tout autre dossier pouvant affecter la survie et la capacité concurrentielle des pépinières du Québec, font l'objet de discussions. Nous demandons au MAPAQ de s'assurer que la FIHOQ soit contactée et invitée à siéger à ces comités pouvant affecter la production québécoise en pépinière.

**Recommandation :** Dans tous programmes de certification de l'ACIA et dossiers d'homologation de pesticides pouvant toucher la production en pépinière, nous demandons l'appui technique du MAPAQ afin de nous aider à évaluer la situation et également pour proposer des recommandations viables. Le MAPAQ a été d'un grand support dans le dossier du scarabée japonais, même si l'ACIA n'a pas statué en faveur des recommandations du MAPAQ et de la FIHOQ.

**Recommandation :** De plus, nous proposons que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec soutienne financièrement les producteurs en pépinière dans la réalisation d'études ayant comme objectif de connaître les forces et les faiblesses de la production en pépinière et dans des initiatives visant à faire connaître et à différencier les végétaux de pépinière produits au Québec. Ces initiatives seront réalisées en collaboration avec la FIHOQ et avec la Table filière de l'horticulture ornementale.

#### ➤ Les Fleurons du Québec

Le MAPAQ, de concert avec six autres membres fondateurs dont la FIHOQ, a mis sur pied un programme de classification horticole des municipalités qui atteste du niveau de verdissement et de la qualité des aménagements paysagers des municipalités québécoises. La cote de classification, s'étalant de 1 à 5 fleurons et valable pour trois ans, peut être affichée dans les entrées municipales et intégrée dans les outils de promotion touristique.

Ce programme très innovateur contribue à offrir aux municipalités des retombées par rapport à des objectifs tant sociaux que culturels, économiques et environnementaux, le tout dans un contexte de développement durable.

L'AQPP appuie ce projet et croit que celui-ci va avoir des retombées durables sur le développement de la production québécoise en pépinière pour les prochaines années. Si nous rêvons un peu, nous pourrions même imaginer un jour créer un image de marque pour les végétaux produits au Québec en lien avec le programme des Fleurons du Québec. C'est une piste de réflexion.

**Recommandation:** Nous demandons au MAPAQ de même qu'au ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et au ministère du Tourisme de continuer à injecter de façon récurrente des fonds dans ce programme, qui n'a pas encore atteint son plein essor et qui est déjà reconnu comme la référence nationale en matière de classification des municipalités.

Nous croyons fortement aux retombées positives de ce programme qui favorisera l'embellissement des municipalités et, par ricochet, l'achat et la plantation de végétaux et de produits de l'horticulture ornementale. Il est difficile d'aller chercher des commandites les premières années du programme; c'est pourquoi nous sollicitons l'appui financier du gouvernement pour nous aider à maintenir - voire développer - les Fleurons du Québec à leur juste mesure. C'est un projet structurant pour le développement de notre industrie.

➤ Programme de gestion du risque

Le programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) est un programme en général critiqué par le secteur, car il n'est pas adapté à la production de végétaux d'ornement en pépinière, ni aux productions horticoles. Ce programme est basé sur les fluctuations de marges de profit. Or, dans les pépinières au Québec, les marges sont en général faibles mais assez stables. Et en l'absence de fluctuations notables, le programme ne peut être mis en œuvre. De plus, la réalité de la production en pépinière diffère significativement des autres productions agricoles puisque la production a lieu sur plusieurs années. La trésorerie des entreprises est gelée dans les inventaires, lesquels peuvent demeurer au champ sur des périodes aussi longues que 5 à 8 ans, comme c'est le cas pour la production de conifères en champ ou d'arbres de calibre. Or, il semble que le PCSRA ne réagit pas nécessairement lorsque les entreprises sont en phase d'expansion et qu'elles souhaitent déclencher les aides financières.

De plus, aux prises avec le problème du nématode doré dans la région de Saint-Amable, nous avons réalisé que les entreprises en pépinière sont vulnérables face à d'éventuelles infestations, ce qui risque de se produire de plus en plus avec le réchauffement de la planète et les mouvements inter provinciaux et d'un pays à l'autre de plus en plus fréquents. Il n'existe pas de programme de gestion du risque adéquat pour la pépinière, et aucun programme catastrophe.

Il faut absolument mettre sur pied un programme de gestion du risque adéquat de même qu'un programme d'indemnisation financière pour les cas de catastrophes, afin que les producteurs ne se retrouvent pas sans ressources et sans moyens de se relever lors de telles situations.

L'AQPP et la FIHOQ sont prêtes à participer à un processus de consultation afin de déterminer les facteurs de gestion du risque dans les entreprises et également pour examiner comment diminuer ceux qui sont potentiellement contrôlables. Nous sommes également prêtes à participer, avec les instances gouvernementales, à une démarche d'évaluation des différents types de programmes de gestion du risque et catastrophe qu'il serait souhaitable de mettre sur pied pour la pépinière et les entreprises de l'horticulture ornementale.

**Recommandation :** Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec mette en œuvre un programme de gestion du risque ainsi qu'un programme de protection pour les cas de catastrophes qui soient applicables à la production ornementale et dont les balises soient clairement établies. Une consultation pourrait avoir lieu auprès des associations et des milieux concernés afin de suggérer des balises pour ces programmes, et ce, en lien avec le fédéral.

➤ Affiliation syndicale obligatoire

Actuellement, comme tous les producteurs agricoles du Québec, les producteurs de végétaux d'ornement en pépinière sont obligés de verser, bon an mal an, une cotisation « syndicale » à l'Union des producteurs agricoles, et ce, même si l'Association des producteurs en pépinière n'est pas affiliée, à proprement parler, à l'UPA. Notre association remet en question le modèle de cotisation obligatoire unique à l'UPA. L'Association québécoise des producteurs en pépinière souhaite qu'une réflexion en profondeur soit effectuée par le MAPAQ concernant ce modèle où la totalité des cotisations obligatoires payées par les producteurs sont versées à 100 % à l'UPA. L'AQPP, via ses membres pépiniéristes, souhaite pouvoir déterminer à quel regroupement associatif les cotisations obligatoires des producteurs en pépinière seront versées. Étant donné que la FIHOQ représente et est la porte-parole officielle de l'industrie et que c'est la FIHOQ qui défend, de concert avec l'AQPP, les intérêts des pépiniéristes, nous souhaitons que ces cotisations obligatoires soient versées à la FIHOQ, en totalité.

De plus, lorsqu'il y a des dossiers pouvant avoir un impact sur l'avenir de la production québécoise en pépinière, nous demandons au gouvernement de contacter la FIHOQ et de l'en informer. Nous siégeons sur plusieurs comités de la FIHOQ, dont son conseil d'administration, alors que nous ne sommes pas représentés comme secteur à l'UPA. L'AQPP ni la FIHOQ ne sont affiliées à l'UPA.

La FIHOQ nous assure une juste représentation et connaît les spécificités du secteur. Nul autre regroupement associatif ne détient cette expertise sectorielle.

**Recommandation :** Nous recommandons au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'entamer une réflexion en profondeur sur le modèle unique des cotisations obligatoires versées à l'UPA. Comme pépiniéristes, nous souhaitons pouvoir déterminer à quel regroupement associatif nous verserons nos cotisations. L'AQPP souhaite que les cotisations obligatoires payées par les pépiniéristes soient versées en totalité à la FIHOQ.

**Recommandation :** Que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec informe et consulte la FIHOQ dans le cas de dossiers pouvant avoir un impact sur l'avenir de la production québécoise en pépinière, et que le gouvernement du Québec reconnaissse la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) comme la seule porte-parole de l'industrie de l'horticulture ornementale.

## 2. Main d'œuvre

### ➤ Saisonnalité

Pour atteindre ses objectifs de développement et de croissance, le secteur de la production en pépinière a besoin de main-d'œuvre qualifiée qui ne soit pas pénalisée par la saisonnalité du secteur de la production en pépinière. Si les travailleurs sont forcés de se réorienter durant la saison morte, le secteur se retrouve à court de main-d'œuvre qualifiée, la saison suivante.

Notre secteur est considéré comme un secteur atypique puisqu'il ne correspond pas à un type d'emploi s'effectuant à l'année avec une prestation de travail de moins de 40 heures par semaine.

Les modèles statistiques nous démontrent d'ailleurs que nos emplois de type atypique ne sont pas des secteurs attrayants puisqu'ils génèrent des « chômeurs » durant la saison morte. Les conseillers en orientation et les conseillers en emploi tiennent compte de ces données dans leur processus d'information aux candidats à la formation professionnelle et technique en horticulture ornementale. Un sondage réalisé auprès d'étudiants de nos programmes démontre d'ailleurs qu'ils ont été fortement découragés à s'inscrire à nos programmes puisqu'ils se prédestinaient à un emploi saisonnier. Or, il est démontré que plus les gens sont spécialisés dans le secteur, plus ils ont accès aux emplois de longue durée et aux emplois permanents.

Il n'en demeure pas moins que le secteur de la production en pépinière génère des emplois saisonniers avec une pointe d'activité très forte au printemps. Notre climat ne permet pas d'exercer nos activités durant toute l'année au Québec. Ce constat, d'une évidence élémentaire, a pourtant des conséquences désastreuses sur l'attrait de la main-d'œuvre ainsi que sur sa rétention.

Les statistiques démontrent un taux de roulement dans nos entreprises, mais on oublie d'évaluer l'impact de nos programmes sociaux et de leur application pour nos travailleurs. En période de chômage, nos travailleurs subissent les pressions gouvernementales pour changer d'emploi dans un secteur où les emplois seront permanents « à l'année ». Or nos emplois, sont permanents mais saisonniers, ce qui leur confère un caractère atypique.

Le secteur de l'horticulture ornementale a expérimenté des mesures de stabilisation des emplois de manière à permettre le prolongement des périodes de travail en se jumelant avec des entreprises d'autres secteurs dont les périodes sont complémentaires.

Les mesures gouvernementales ne permettent cependant que l'expérimentation de ce type de mesure et le support ne peut être accordé aux projets dits récurrents, même s'ils sont efficaces. Dans un contexte où la rareté de main-d'œuvre sera croissante pour tous les secteurs, on ne peut se permettre de perdre des travailleurs compétents parce qu'ils subissent la menace d'une coupure de chèque d'assurance emploi s'ils ne changent pas de secteur.

**Recommandation :** nous recommandons que la Commission invite le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral à moduler leurs programmes et leurs interventions aux nouvelles réalités du marché du travail générant des emplois de type atypique;

**Recommandation :** nous recommandons que soient offertes des conditions favorables à la formation continue durant les périodes de chômage;

**Recommandation :** nous recommandons que le gouvernement provincial offre du support aux mesures de stabilisation des emplois et que ces mesures soient soutenues de façon continue.

➤ Formation continue

Le secteur horticole a bénéficié, en 1996, d'une enveloppe du MAPAQ pour créer le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH) visant à appuyer les initiatives de formation novatrices ne pouvant être financées par la voie de programmes gouvernementaux traditionnels. Ce fonds de départ de 320 000 \$ a été bonifié d'investissements d'entreprises du secteur de manière à financer le développement de nouvelles activités de formation continue à caractère sectoriel. Il est en effet indispensable d'avoir accès à ce type d'initiatives pour demeurer compétitif. Ce fonds a donc été dédié, durant plus de 10 ans, au développement de nouvelles activités de formation continue tout en impliquant les entreprises dans le financement des coûts d'inscription aux activités de formation.

**Recommandation :** nous recommandons que le MAPAQ investisse dans le Fonds de formation professionnelle en horticulture (FFPH) pour développer des activités de formation continue en horticulture ornementale permettant ainsi un accès continu aux nouveaux savoirs.

➤ Relève

Nous ne connaissons pas la relève actuelle en horticulture ornementale, ni a fortiori la future relève, et nous désirons les connaître.

Le MAPAQ effectue présentement une enquête sur le portrait de la relève dans les entreprises agricoles. Nous souhaitons pouvoir accéder à ces données et pensons qu'il serait important que la FIHOQ et les associations directement concernées puissent y avoir accès.

Cela nous permettra, comme secteur, de contacter cette relève et de l'inviter à s'impliquer sur le Comité de la relève de l'horticulture ornementale de la FIHOQ. Nous souhaitons entendre cette relève et écouter ses besoins.

Il serait également intéressant que le MAPAQ donne à la FIHOQ - qui n'est pas une fédération affiliée à l'Union des producteurs agricoles - de même qu'à l'AQPP, accès à la liste des producteurs en pépinière enregistrés. Cela permettrait de sauver temps et énergie à tenter de rejoindre les divers acteurs, et ainsi d'offrir à un plus grand nombre de pépinières les divers services associatifs.

Enfin, les jeunes de la relève de l'horticulture ornementale nous ont fait part, lors d'une rencontre du Comité de la relève de la FIHOQ, qu'ils ressentent un besoin de mentorat et qu'ils souhaitent obtenir un accompagnement spécial auprès des institutions financières, dont notamment la Financière agricole. Ils se sentent démunis face au milieu financier et savent que leur cote n'est pas « élevée » quand ils commencent. Ils ont besoin d'un appui spécial adapté à leurs besoins, et d'oreilles attentives de la part des institutions financières. Ce sont nos entrepreneurs de demain.

**Recommandation :** Nous proposons que le MAPAQ donne accès à l'AQPP, à la FIHOQ et aux associations concernées, aux résultats découlant de l'enquête sur la relève agricole.

**Recommandation :** De même, nous proposons que le MAPAQ permette à la FIHOQ et à l'AQPP d'accéder à la liste des entreprises de production en pépinière enregistrées au MAPAQ. Ces informations précieuses permettraient à l'AQPP de rejoindre plus facilement l'ensemble des entreprises en pépinière et ainsi d'appuyer plus facilement l'ensemble du secteur dans son développement.

**Recommandation :** Nous proposons au MAPAQ et à la Financière agricole de mettre sur pied un service spécial dédié à la relève. Ce service viserait à les encadrer, et à les motiver dans leurs approches auprès des institutions bancaires. Des formations pourraient être offertes par La Financière sur la présentation de dossiers de prêts, ou pour d'autres usages.

**Recommandation :** Nous proposons au MAPAQ de mettre sur pied un programme d'aide financière dédié aux Jeunes de la relève agricole, dont l'objectif serait de leur fournir une partie de l'aide financière requise pour couvrir les frais de consultants ou de mentorat pour les accompagner dans le démarrage d'entreprises, de projets, etc. La formule serait adaptable selon les besoins : ex. : subvention pour l'embauche de consultants ou prêts remboursables en fonction de la rentabilité éventuelle des projets.

**Recommandation :** Nous proposons que le MAPAQ, ou d'autres ministères, mette sur pied un programme d'aide à l'embauche et à la formation de la relève dans les entreprises de l'horticulture ornementale, afin de faciliter l'intégration des jeunes au sein des entreprises.

➤ Future relève

Par ailleurs, il serait intéressant que le milieu de l'éducation amène les élèves, dès le début du niveau secondaire, à connaître l'industrie de l'horticulture ornementale et les avenues professionnelles qu'elle propose.

**Recommandation :** Nous proposons que le ministère de l'Éducation du Québec encourage sa clientèle, dans le cadre de la nouvelle approche de l'école orientante, à s'intéresser à l'horticulture ornementale comme parcours professionnel prometteur et enrichissant. Car plus les jeunes seront initiés tôt aux bienfaits de l'horticulture ornementale, plus ils auront la chance de développer un intérêt pour les activités qui y sont reliées.

**Recommandation :** Nous proposons que le ministère de l'Éducation incite les commissions scolaires à supporter des projets de revitalisation des cours d'école, en partenariat avec l'industrie et la FIHOQ, et qu'il encourage l'implication concrète des élèves dans ce genre de projet.

### **3. Législation et réglementation**

L'AQPP, comme plusieurs associations affiliées à la FIHOQ, doit régulièrement faire face à de nouvelles contingences légales et réglementaires.

Sans remettre en cause la justesse des mesures adoptées par la législature, nous nous questionnons parfois sur les délais accordés aux producteurs pour s'adapter à ces nouvelles exigences. De plus, certaines de ces nouvelles mesures entraînent des pertes considérables pour les producteurs. Il suffit de penser à la récente crise du nématode doré qui a entraîné une interdiction pour plusieurs producteurs de vendre leurs végétaux à l'extérieur de leur région.

**Recommandation :** Nous proposons qu'un service de veille légale soit accessible aux producteurs afin de leur permettre de voir venir les nouvelles règles législatives et réglementaires et de les amener à s'y préparer, plutôt que d'avoir à y réagir et ce, souvent trop tard.

### **4. Outils et services technico-économiques**

Les producteurs en pépinière ont accès aux services de l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO), le Centre d'expertise en production ornementale au Québec. Cet organisme offre des services-conseils aux producteurs d'un accès à son centre de gestion des connaissances. L'IQDHO est un des rares centres de veille concurrentiels accrédités par le gouvernement du Québec. Depuis 15 ans, l'IQDHO a développé une imposante banque d'information technique qui soutient ses conseillers, et a bâti un important réseau de veille. En tant que Centre de veille reconnu par le gouvernement du Québec, l'IQDHO pouvait émettre des reçus aux fins de crédits d'impôt pour les services de veille rendus, mais voilà qu'il y a trois ans, le programme des crédits d'impôts à la veille a été aboli par le gouvernement.

Pourtant, c'était une excellente initiative pour inciter les entreprises de petite et moyenne tailles, qui ne peuvent se munir de ressources internes pour effectuer leur veille, de pouvoir ainsi se prévaloir de services de veille à des coûts accessibles. Plusieurs pépinières québécoises se sont prévalu de leurs crédits de veille.

L'AQPP est très fière d'avoir accès aux services de l'IQDHO et souhaite pouvoir toujours compter sur la compétence de ce centre d'expertise.

Toutefois, dans un contexte de forte concurrence avec l'Ontario, la Colombie-Britannique, les États-Unis et d'autres pays, il importe plus que jamais que les entreprises de production en pépinière accroissent leur capacité technologique. Et pour ce faire, elles ont de plus en plus besoin d'informations de pointe sur le plan technique et technologique. Côté production en pépinière, il manque de recherche, de développement expérimental et d'innovation technologique. Il ne s'en fait à peu près plus au Québec, sauf un peu à l'Université Laval, et de surcroît, si on ajoute les nouveaux paramètres reliés à l'agroenvironnement, la production ornementale est laissée pour compte. Si le Québec veut maintenir ses parts de marché, il se doit, à tout le moins, d'innover, de développer, de tester et d'introduire de nouveaux produits et de nouveaux procédés, et ce, dans une perspective de développement durable. L'AQPP ne peut compter sur aucun organisme actuellement pour l'accompagner dans son développement technologique et de produits, mis à part l'IQDHO pour ce qui est de l'expérimentation en entreprise.

L'AQPP est en faveur de la mise en place du Centre d'innovation et de transfert technologique en horticulture (CITH) que souhaite mettre sur pied le MAPAQ, en partenariat avec la FIHOQ et le Conseil québécois de l'horticulture. Ce centre permettra de faire le maillage avec les intervenants de l'innovation et ainsi déterminer les manques en innovation qui freinent le développement des secteurs horticoles incluant la production en pépinière.

De plus, nos entreprises en pépinière font face à un manque flagrant d'outils de gestion. Par exemple, très peu de pépinières connaissent leur prix de revient par produit, la diversité et les longs cycles de production, ajoutant à la complexité du calcul du prix de revient en pépinière. Les pépinières québécoises ont besoin d'accroître leur capacité de gestion. Elles ont besoin de support pour les encadrer et d'outils pour les aider à mieux performer.

Aux États-Unis et en Ontario, des groupes de travail formés de producteurs en pépinière et de propriétaires de jardinerie effectuent du « benchmarking » (analyse comparative). Les données recueillies ont permis de démontrer que le profit net moyen des quelques 40 jardineries impliquées dans le projet d'analyse comparative aux États-Unis est de 4 %. Ces données permettent aux membres du groupe de se comparer, de voir leurs faiblesses et de s'améliorer. Il y a quelques années, l'IQDHO a tenté de développer des outils de gestion technico-économiques avec des indicateurs de performance pour les producteurs de l'horticulture ornementale, mais la complexité du projet et le niveau de précision souhaité était trop élevé pour commencer. Notre secteur a besoin d'outils de gestion technico-économiques pour lui permettre de se mesurer et de s'améliorer.

Nos entreprises doivent aussi accroître leur niveau d'informatisation, de mise en place de systèmes de gestion, incluant la gestion d'inventaires, la structure organisationnelle, etc.

**Recommandation :** Nous recommandons au gouvernement du Québec de remettre en place le programme des crédits d'impôt à la veille qui permettait ainsi aux petites et moyennes entreprises d'accéder à des services de veille. De même, nous recommandons au gouvernement du Québec de maintenir la formule des crédits d'impôt pour la recherche et le développement dans les entreprises.

**Recommandation :** Nous proposons au gouvernement du Québec de travailler en partenariat avec la Financière agricole afin d'effectuer une étude sur les indicateurs de performance économiques et technico-économiques à partir des données financières récoltées au fil des années des entreprises de production en pépinière. Ces données pourraient par la suite être utilisées comme témoin dans le cadre d'analyses comparatives des pépinière, analyses pouvant être effectuées par les comptables, l'IQDHO, etc.

## **5. Pratiques agroenvironnementales et développement durable**

L'horticulture ornementale est une des industries les plus vertes. Par la nature de ses produits - les plantes - elle contribue à accroître la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, les producteurs en pépinière sont conscients de l'importance d'adopter de bonnes pratiques face à l'environnement; ils sont pour la réduction de l'utilisation des pesticides et de l'eau (récupération), la gestion des matières résiduelles et la réduction de la pollution de l'air.

Bien que la production en pépinière ne génère pas beaucoup d'activités polluantes, le secteur se veut avant-gardiste et proactif. Nous souhaitons aller de l'avant et incitons nos membres à adopter de bonnes pratiques. Nous préférons prendre les devants plutôt que se faire imposer des réglementations. Par contre, lorsqu'on regarde les programmes existants au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), il n'y a à peu près pas de programmes pour aider les entreprises à intégrer de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire plus soucieuses de l'environnement. Le MDDEP ne semble pas vouloir travailler avec d'autres industries que les groupes environnementaux et les entreprises dans le domaine de la collecte, du tri et du recyclage de matières résiduelles.

Alors, lorsque nous voulons mettre de l'avant une initiative sectorielle, il n'existe à peu près pas de programmes financiers pour aider à aller de l'avant, ni au MDDEP, ni au MAPAQ, et ni au fédéral (à titre d'exemple, la réalisation d'un bilan de consommation et d'utilisation de l'eau en production ornementale ou encore le calcul du bilan des carbone produits par la pépinière au Québec). Il existe des programmes au MAPAQ, mais ceux-ci visent des structures ou des productions plus polluantes.

De plus, l'industrie de l'horticulture ornementale est souvent aux prises avec des réglementations municipales qui risquent d'affecter à moyen terme le développement de la production en pépinière.

**Recommandation :** Nous recommandons au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de mettre sur pied un programme d'aide financière pour soutenir des initiatives d'avant-garde en matière de pratiques environnementales. Les consultations et réflexions collectives d'industries face à des problématiques environnementales, l'élaboration de politiques agro-environnementales, la rédaction de guides de bonnes pratiques ainsi que le développement d'outils et de nouvelles pratiques environnementales seraient couverts par ce programme (axes qui pourraient être éligibles : réduction de pesticides, récupération de l'eau, gestion des matières résiduelles, crédits-carbone, etc.).

**Recommandation :** Nous proposons également au MAPAQ de défendre l'agriculture urbaine (les aménagements paysagers sur les terrains résidentiels, commerciaux, etc. dans les municipalités) auprès du ministère du Développement durable, puisque les végétaux plantés sont la prolongation de notre industrie et que cette « agriculture urbaine » n'est représentée actuellement par aucun ministère.

## 6. Reconnaissance de notre secteur

L'horticulture ornementale appartient au monde du « non comestible » et donc, fait partie des productions agricoles non traditionnelles, et ce, même si les humains ont des jardins depuis plus de 5 000 ans !

Même si nous croyions que le gouvernement avait officiellement reconnu l'horticulture ornementale comme un secteur important de l'agriculture en 1988, suite à l'élaboration du plan d'intervention intégrée en horticulture ornementale, il arrive encore que les instances gouvernementales ne prennent pas en compte notre industrie. En effet, à plusieurs reprises au cours des années, diverses consultations du milieu agricole ont eu lieu sans que l'industrie de l'horticulture ornementale soit invitée à siéger autour de la table. Pour ne nommer qu'un récent oubli : le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 du gouvernement du Québec*. Ce plan, sous l'égide du ministère de la Santé, vise à **faciliter l'adoption et le maintien**, à long terme, de saines habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif.

De son côté, le MAPAQ a produit son propre plan en regard aux saines habitudes de vie et de prévention des problèmes de poids. Malheureusement, en aucun cas a-t-on pensé aux nombreux bienfaits du jardinage et des plantes ornementales sur la santé humaine, mentale et physique. Nulle part on y retrouve la mention de l'horticulture ornementale ! On s'en est tenu à l'aspect comestible... Pourtant, l'horticulture ornementale nourrit l'âme et l'esprit des humains. De plus, le jardinage est une excellente activité physique.

De tels exemples d'oublis ou de non reconnaissance de l'horticulture ornementale sont malheureusement fréquents. L'AQPP est une association affiliée à la FIHOQ, et la FIHOQ est la porte-parole de l'industrie de l'horticulture ornementale. Lorsqu'il y a des consultations effectuées par des instances gouvernementales qui peuvent de surcroît avoir des répercussions sur notre secteur, nous demandons au gouvernement de contacter la FIHOQ et de l'en informer.

La FIHOQ représente le secteur de la production en pépinière, et c'est cette fédération qui nous écoute, consulte et connaît nos besoins et attentes. Nous travaillons en étroite collaboration avec la FIHOQ et participons aux nombreux comités de travail.

Étant une jeune industrie, nous n'étions peut-être pas présents autour des tables il y a 35 ans, mais nous y sommes maintenant !

**Recommandation :** Nous souhaitons obtenir des instances gouvernementales la reconnaissance officielle de l'industrie de l'horticulture ornementale incluant la production en pépinière, et souhaitons obtenir des appuis non équivoques pour rehausser sa crédibilité et favoriser son développement;

**Recommandation :** Lorsqu'il y a des consultations effectuées par des instances gouvernementales qui peuvent avoir des répercussions sur notre secteur, nous demandons au gouvernement, et notamment au MAPAQ, de contacter directement la FIHOQ, de l'informer du dossier en cours et de la consulter au nom des pépinières et de notre industrie.

La FIHOQ est la seule porte-parole officielle de notre industrie. Elle est la seule instance qui consulte et représente officiellement la production ornementale.

## 7. Financement des entreprises en pépinière

Compte tenu de la complexité de la production en pépinière (productions sur plusieurs années, grande diversité de produits, etc.), du peu de données financières sectorielles existantes, du manque d'outils de gestion informatisés des pépinières et de la méconnaissance du secteur par les institutions financières, y compris La Financière agricole, ces dernières sont plutôt réticentes face à l'analyse d'un dossier d'emprunt d'une entreprise en pépinière. Pourtant, il y a peu de secteurs qui connaissent un engouement se traduisant par une augmentation annuelle moyenne de la consommation de 10 %. Après plus de trente d'années d'existence, les institutions financières doivent maintenant posséder des informations sur les niveaux de risques du secteur. Nous souhaitons travailler avec La Financière et les institutions financières afin de mieux faire connaître notre secteur et examiner les façons de simplifier les démarches d'emprunt et de soutien financier de nos entreprises.

**Recommandation :** Nous proposons au MAPAQ et à La Financière agricole de nous aider auprès des institutions financières à obtenir la reconnaissance de la valeur de nos actifs et un engagement à soutenir les initiatives de développement de nos entreprises.

## **Conclusion**

En conclusion, nous aimerais ajouter que l'AQPP souhaite que l'horticulture ornementale acquière ses lettres de noblesse dans le champ de l'agriculture au Québec. Car lorsqu'il est question d'agriculture, le monde de l'horticulture ornementale est souvent négligé, voire oublié. Nous sommes donc heureux d'avoir eu l'occasion d'être lus et de bénéficier de l'opportunité d'être entendus en audience publique. Nous espérons qu'au moment de la rédaction de son rapport, la Commission réservera une part importante de son analyse et de ses recommandations à notre industrie.

Acceptez, Madame et Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

---

Dominic Angers, président  
Association québécoise des  
producteurs en pépinière (AQPP)

16 mai 2007